

# PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Du 26 février 2026 à 20 heures

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Just, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel MAHÉ, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. Daniel MAHÉ, Mme Catherine DUTHU, M. Gérard BAUDU, Mme Valérie LUC, M. Cyrille BOUREL, M. Hervé JARNOT, M. Hervé BLOUIN, Mme Nathalie DELACOUR, Mme Hélène FRANGEUL, Mme Géraldine YVOIR

Absente : Mme Aline HERVÉ

Procurations : M. Benoît DALLÉRAC a donné procuration à M. Hervé JARNOT  
Mme Morgane MAHÉ a donné procuration à Mme Hélène FRANGEUL  
M. Vincent YVOIR a donné procuration à M. Daniel MAHÉ

Date de convocation : le 13 février 2026

Secrétaire de séance : Mme Hélène FRANGEUL

Ordre du jour :

1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025 :  
A /Budget principal :
  - Vote du Compte Financier Unique 2025,B/ Budgets annexes :  
Lotissement des Grottes :
  - Vote du Compte Financier Unique 2025,Lotissement Domaine des Landes
  - Vote du Compte Financier Unique 2025,
2. Vote des subventions 2026,
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026,
4. Affectation des résultats 2025 et présentation et vote des Budgets Primitifs 2026 :  
A / Budget principal
  - Affectation du résultat 2025,
  - Présentation et vote du Budget Primitif 2026,B/ Budget annexe  
Lotissement Domaine des Landes
  - Présentation et vote du Budget Primitif 2026
5. Elections municipales : planning de la tenue du bureau de vote,
6. Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures. Il constate que le quorum est atteint.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Hélène FRANGEUL.

### Information sur l'incident technique impactant Hélios et le CFU

Début février, la DGFIP a été confrontée à un incident technique majeur affectant en particulier Hélios, logiciel utilisé par les comptables publics pour gérer les comptes des collectivités locales. Cet incident a empêché de nombreux postes comptables de traiter les bordereaux de dépenses et de recettes transmis par les collectivités et la réception des CFU provisoires pour visa.

M. le Maire explique qu'en effet, pour voter le CFU, il faut que celui-ci soit préalablement validé par la Direction Régionale des Finances Publiques et par le comptable. Étant donné l'indisponibilité applicative de CDG-D, cela n'a pas pu se faire avant ce 26/2.

Par contre, le conseil municipal peut voter le budget primitif ce 26/2, mais il s'agira d'un budget anticipé. Pour ce faire, la commune dispose d'un écrit de la part de M. Combeau, comptable public attestant de la validité provisoire des résultats à reporter (reprise anticipée justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par M. le Maire et attestée par le comptable, accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable et accompagnés de l'état des restes à réaliser au 31/12/2025).

Le CFU 2025 sera présenté au vote de l'assemblée délibérante avant le 30/6 (date limite de vote) et si une modification des résultats devait intervenir entre temps, la commune devrait voter un budget supplémentaire, également avant le 30/6.

## 1. Présentation et vote des Comptes Financiers Uniques 2025

### A /Budget principal :

- **Vote du Compte Financier Unique 2025**

Compte tenu des dysfonctionnements affectant l'application Hélios et CDG-D SPL pour l'édition des CFU, M. le Maire propose de reporter la date de vote après les élections et après l'installation du nouveau conseil municipal.

### B/ Budgets annexes :

#### Lotissement des Grottes :

- **Vote du Compte Financier Unique 2025**

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion pour les mêmes raisons.

#### Lotissement Domaine des Landes :

- **Vote du Compte Financier Unique 2025**

Ce sujet est reporté à une prochaine réunion pour les mêmes raisons.

Arrivée en séance de Mme Géraldine YVOIR et M. Hervé BLOUIN à 20 heures 6 minutes.

## 2. Vote des subventions 2026

M. le Maire présente au conseil municipal les demandes de subventions 2026 et les décisions prises par la commission Subventions qui s'est réunie le 14 février 2026 avec proposition de rencontre des représentants des associations le souhaitant.

Au moment du vote de la subvention allouée à leur association, les élus concernés quittent la séance à savoir M. Gérard BAUDU, trésorier de l'UNC et M. Cyrille BOUREL, Président du GSY.

Noms des associations	Montants proposés par la Commission	Sont sortis au moment du vote	Résultat du vote
APEL	2 500,00 €		A l'unanimité
OGEC Fournitures scolaires	Fournitures scolaires : 45 €/41 enfants = 1845,00€		A l'unanimité
Dépense de fonctionnement élèves de maternelles élèves primaires	Elèves maternelles 14 enfantsx1554€= 21756 € Elèves primaires 27 enfantsx493€=13311 €		A l'unanimité
CPIE Val de Vilaine	1 000,00 € (sous réserve du devenir de l'association)		A l'unanimité
Foyer d'Animation Rurale	1 500,00 €		A l'unanimité
Club les Menhirs	250,00 €		A l'unanimité
UNC de Saint-Just	400,00 € + vin d'honneur 8/05	G. BAUDU	A l'unanimité
ACCA	580,00 € + 600 € exceptionnel pour achat bracelets sangliers		A l'unanimité
Groupe Saint-Yves	1 500,00 €	C. BOUREL	A l'unanimité
Tennis Club Cojoux	<i>Pas de demande</i>		-
Mégalithes Storm	500,00 €		A l'unanimité
Comité des fêtes	800,00 €		A l'unanimité

Groupe Secours Catholique	50,00 € (sous réserve de la réception d'une demande)		A l'unanimité
ESCP Volley	850,00 €		A l'unanimité
Chant'Amitié	50,00 € (sous réserve de la réception d'une demande)		A l'unanimité
ADAPEI	150,00 €		A l'unanimité
ANIM' SAINT-JUST	500,00 €		A l'unanimité
Epicerie sociale de Pipriac Au pain d'épices	220,60 €		A l'unanimité
Amicale des Parents de l'Ecole Publique de Saint- Ganton	400,00 € (si organisation d'une manifestation)		A l'unanimité
Just Une Création	500,00 € + 500,00 € exceptionnel achat de matériel		A l'unanimité
JUST'Mobil	500,00 €		A l'unanimité
Les Cavaliers de la Vallée	300,00 €		A l'unanimité
Entre Palis et Mégalithes	<i>Pas de demande</i>		-
Résidence St Conwoïon à Sixt-sur-Aff	100,00 € (3 résidents de Saint-Just)		A l'unanimité
Les Rencontres d'AM&LIA	500 € (création)		A l'unanimité
TOUSSUNIX	200,00 € (début de l'association)		A l'unanimité

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide d'attribuer les subventions 2026 ci-dessus désignées,  
\* autorise l'inscription budgétaire 2026 des crédits nécessaires au C/65741,  
\* et charge M. le Maire de signer toutes pièces administratives et comptables.

### 3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2026

M. le Maire propose de fixer les taux de fiscalité directe locale pour l'exercice 2026 comme suit :

	Taux communal 2025	Taux communal 2026	Coefficient de variation proportionnelle	Rappel Taux plafonds 2025
TAUX Foncier Bâti 2026	46.01	46.01	0	107.90
TAUX Foncier Non Bâti 2026	63.82	63.82	0	125.25
TAUX Habitation sur résidences secondaires, locaux meublés non affectés à l'habitation principale et sur délibération les logements vacants depuis plus de deux ans 2026	18.37	18.37	0	62.08

Le Conseil municipal,

Vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du code général des impôts,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 46.01 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 63.82 %
- taxe d'habitation (TH) sur résidences secondaires... : 18.37 %

CHARGE M. le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

## **A/ Budget Principal**

### **• Affectation du résultat 2025 – reprise anticipée de résultats**

M. le Maire propose au conseil municipal une délibération pour une reprise anticipée de résultats.

Vu l'article L 1612-32 du code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'entre la date limite de mandatement fixée au dernier alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des taux des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, l'assemblée délibérante peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte financier unique, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice.

M. le Maire expose à l'assemblée que l'instruction comptable M57 prévoit que la reprise des résultats a habituellement lieu après le vote du compte financier unique et l'affectation des résultats.

Cependant, la commune peut souhaiter reprendre les résultats avant l'adoption du compte financier unique.

Cette reprise est possible, sur la base d'estimations, à condition toutefois qu'elle intervienne après la fin de la journée complémentaire et avant la date limite de vote du budget. Les différents éléments faisant l'objet de cette procédure doivent obligatoirement être repris (ou affectés) dans leur totalité. Il ne peut y avoir de reprise partielle. Lorsque le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- l'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (intégrant les restes à réaliser) ;

- le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation. Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris, ainsi que la prévision d'affectation. Lorsque le résultat déficitaire de la section de fonctionnement est repris par anticipation, la reprise s'effectue dans les conditions suivantes :

- Le déficit est repris en dépenses de la section de fonctionnement ;

- Le besoin de financement de la section d'investissement ou, le cas échéant, l'excédent de la section d'investissement est également repris par anticipation

- Les restes à réaliser des deux sections doivent être repris.

La reprise anticipée doit être justifiée par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable),

- les états des restes à réaliser au 31 décembre 2025 (établis par l'ordonnateur),

<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>	<b>Solde (+ ou -)</b>
<b>Section de fonctionnement</b>	Résultats propres à l'exercice 2025	<b>+177 425.59 €</b>
Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP 2025)		<b>+144 625.80 €</b>
Résultat à affecter		<b>+322 051.39 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	Résultats propres à l'exercice 2025	<b>+153 782.89 €</b>
Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP2025)		<b>+74 728.92 €</b>
Solde global d'exécution		<b>+228 511.81 €</b>
<b>Restes à réaliser au 31 décembre 2025</b>	Fonctionnement	<b>0 €</b>
Solde des RAR Investissement		<b>-25 855.67 €</b>
<b>Résultats cumulés 2025 (y compris RAR en Ft et Invt)</b>		<b>+550 563.20 €</b>
<b>Reprise anticipée 2025</b>	Prévision d'affectation en réserve (Invest 1068)	<b>0 €</b>
Report en fonctionnement en Recettes		<b>+322 051.39 €</b>
<b>Résultat global de la section de fonctionnement 2025</b>		
Solde d'exécution de la section d'investissement 2025		<b>+ 228 511.81 €</b>
Solde des restes à réaliser en section d'investissement 2025		<b>- 25 855.67 €</b>
Besoin de financement de la section d'investissement au 31/12/2025		0.00 €
Couverture du besoin de financement 2025 (1068 R. Invest)		0.00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) ( 002 R. Ft)		<b>+ 322 051.39 €</b>

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2026.

L'ensemble de ces montants sera inscrit dans le budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser. En tout état de cause, la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir (comme pour la reprise "classique" des résultats) après le vote du Compte Financier Unique 2025.

## Tableau des résultats de l'exécution budgétaire 2025 Commune de Saint-Just

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté 2024		144 625.80 €		74 728.92 €
Opérations de l'exercice	858 777,18 €	1 036 202.77 €	472 895.24 €	626 678.13 €
Part affectée à l'investissement : exercice 2024				
TOTAUX	858 777.18 €	1 180 828.57 €	472 895.24 €	701 407.05 €
<b>Résultat de clôture 2025</b>		<b>322 051.39 €</b>		<b>228 511.81 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, constate et approuve les résultats de l'exercice 2025.

- Présentation et vote du budget primitif 2026**

M. Le Maire fait part que le budget primitif 2026 est présenté en équilibre réel

Section de fonctionnement                    1 304 406,39 € en dépenses et en recettes  
 Section d'investissement                    1 069 165.55 € en dépenses et 1 297 165.55 € en recettes  
 Suréquilibrage de 228 000.00 € (selon Tome 2 IBC M57 page 41)

Il fait part de l'analyse suivante réalisée par M. Jousse, Conseiller aux décideurs locaux :

<i>LE BUDGET 2026 EST PRÉSENTÉ EN ÉQUILIBRE RÉEL</i>		
<u>Structure financière</u>		
Fonds de roulement (FDR) fin 2025 :	550 563,20 €	
Fonds de roulement après budget :	285 511,98 €	
Besoin en fond de roulement (BFR) fin 2025 :	5 376,77 €	
FDR net (ou trésorerie) :	280 135,21 €	
<i>La commune dispose de 122 jours de fonctionnement en trésorerie</i>		
<i>Ce qui est suffisant</i>		
<u>Endettement</u>	<b>2025</b>	<b>2026</b>
Capital restant dû	973 377,82 €	649 377,82 €
Soit	862,92 €/hab	575,69 €/hab
Ratio de désendettement (années de CAF)	4,5	2,5
Annuité (capital + intérêts par an)	172 149,04 €	359 500,00 €
Ratio de soutenabilité	16,94 %	36,60 %

En matière d'endettement, l'encours par habitant est assez important en début d'exercice, mais la commune peut se le permettre en raison d'un revenu confortable généré en 2025. Théoriquement, sous l'hypothèse d'un maintien de ce revenu à ce niveau, la commune serait capable de rembourser l'intégralité de l'encours en 4 ans et demi. Cela caractérise une situation d'endettement modéré.

A partir du moment où le budget prévoit le remboursement d'un emprunt Court Terme par des ressources externes, l'encours va diminuer significativement. Le ratio de désendettement sera donc encore amélioré.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 ainsi présenté.

## B/ Budget annexe

### Lotissement Domaine des Landes

#### • Présentation et vote du budget primitif 2026

M. le Maire présente le budget primitif 2026 qui s'élève tant en recettes qu'en dépenses aux sommes de :

Section de fonctionnement	112 548,00 €
Section d'investissement	112 543,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte, à l'unanimité, le budget primitif 2026 ainsi présenté.

#### 5. Elections municipales : planning de la tenue du bureau de vote pour les scrutins des 15 et 22/03/2026

La date des élections municipales est fixée aux dimanche 15 et 22 mars 2026. Les bureaux de vote ouvrent le dimanche à 8 heures et ferment à 18 heures.

Les créneaux seront complétés par une personne de la deuxième liste.

<b>HORAIRES</b>	<b>Scrutin du 15/03/2026</b>	<b>Scrutin du 22/03/2026</b>
<b>A 7 h 30</b>	Daniel MAHÉ Hervé JARNOT Clarisse LECOQ	Daniel MAHÉ Vincent YVOIR Clarisse LECOQ
<b>De 8 h à 10 h 00</b>	Daniel MAHÉ Hervé JARNOT Clarisse LECOQ	Daniel MAHÉ Vincent YVOIR Clarisse LECOQ
<b>De 10 h à 12 h</b>	Morgane MAHÉ Hélène FRANGEUL Cyril BONNO	Benoît DALLÉRAC Morgane MAHÉ Cyril BONNO
<b>De 12 h à 14 h</b>	Hervé BLOUIN Gérard BAUDU Chantal BOURY	Hervé JARNOT Hervé BLOUIN Chantal BOURY
<b>De 14 h à 16 h</b>	Cyrille BOUREL Géraldine YVOIR Ninon HIVES	Cyrille BOUREL Géraldine YVOIR Ninon HIVES
<b>De 16 h à 18 h</b>	Catherine DUTHU Benoît DALLÉRAC Clarisse LECOQ	Catherine DUTHU Hélène FRANGEUL Clarisse LECOQ
<b>Au dépouillement seront présents :</b>	Daniel MAHÉ Hervé JARNOT Clarisse LECOQ	Daniel MAHÉ Vincent YVOIR Clarisse LECOQ

#### 4. Questions diverses

##### a. Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

M. le Maire fait part d'une réclamation reçue de M. OZENNE de Bains/Oust concernant leur séjour passé dans le gîte d'étape du 27 au 28/12/2025.

En effet, durant la soirée du 27 au 28/12/2025, ce groupe a rencontré de nombreux désagréments : coupures de courant à répétition, les obligeant à réarmer le compteur Linky, les chauffages constamment coupés...

Le locataire réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, les désagréments rencontrés dus aux problèmes techniques qui ont nui au bon déroulement de l'évènement.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 80 € sur le coût du séjour et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

#### b. Remise exceptionnelle sur une location du gîte d'étape

M. le Maire fait part d'une réclamation reçue de la mairie de Chartres de Bretagne concernant leur séjour passé dans le gîte d'étape du 7 au 8/02/2026.

En effet, durant la soirée du 7 au 8/02/2026, ce groupe a rencontré de nombreux désagréments : coupures de courant à répétition, les obligeant à réarmer le compteur Linky, les chauffages constamment coupés, la cuisine non fonctionnelle.

Le locataire réclame un geste commercial afin de compenser, au moins en partie, les désagréments rencontrés dus aux problèmes techniques qui ont nui au bon déroulement de l'évènement.

Après délibération, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, d'appliquer une réduction de 40 € sur le coût du séjour et charge M. le Maire de mener à bien cette décision.

#### Collectif Stop Taranis et association Toussunix

Le collectif Stop Taranis et l'association Toussunix remercient le conseil municipal du soutien qui leur a été apporté pour empêcher de prospérer le Permis Exclusif de Recherche de Mines Taranis et ses "frères" Belenos et Epona.

Une manifestation est prévue le 28 février 2026 à 14h à Redon Place de Bretagne afin de démontrer à l'Etat la détermination des habitants et de leurs élus contre ce projet Taranis. Lors de cette manifestation, l'un des Maires présents interviendra aux côtés des députés, d'une conseillère régionale et de membres d'association.

#### Lettre ouverte Psychiatrie Redon

M. le Maire partage avec l'ensemble du conseil municipal la lettre ouverte reçue et adressée à l'ensemble de la population du bassin redonnais des professionnels mobilisés du Centre Médico-Psychologique de Redon. Ces professionnels se mobilisent afin d'alerter les pouvoirs publics sur leurs conditions de travail et le souhait de pouvoir soigner la population dans des conditions dignes. Ils demandent à M. le Maire de faire le relais de leur lettre et de la pétition auprès des conseils municipaux et de la population.

#### Point sur les travaux en cours

Borne de recharge : L'appel d'offres a été lancé par le SDE35. Il est prévu une borne de recharge sur le parking de Cojoux, financée à 100% par un opérateur. La commune aura seulement à mettre le terrain à disposition.

Clocher de l'église : Le diagnostic du clocher est terminé. Le montant des travaux est estimé à environ 272 000 € HT, répartis en 3 phases.

Coffret E-Boo : coffret en place et opérationnel

Défense Extérieure Contre l'Incendie : les terrassements et clôtures sont presque terminés et 5 bâches vont être en place courant de la semaine prochaine et seront utilisables dès la validation par le SDIS 35.

Pumptrack et city-stade : suite à l'accord de subvention validé par la commission permanente du Conseil Départemental 35, les travaux pourront être réalisés avant l'été.

Restaurant scolaire : les travaux de peinture et de rénovation des sanitaires seront terminés pour la reprise de la cantine.

Remerciements des familles : pour les marques de sympathie témoignées lors des décès de M. Jean-Baptiste CHEVAL et M. Patrick BOUIN.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Maire lève la séance à 21 heures 45 minutes.